

Grille des salaires minima 2026 à l'engagement - Annexe I CCT

	Salaire horaire	Salaire mensuel
	Salaire de base, sans 13ème et sans supplément vacances et jours fériés	Pour 42.25 heures hebdomadaires (2197 heures annuelles)
1. Chef d'équipe		
a) 1 ^{ère} année de pratique	30.15 CHF	5'520 CHF
b) 2 ^{ème} année de pratique	30.60 CHF	5'600 CHF
c) après 2 ans de pratique	31.35 CHF	5'735 CHF
2. Jardinier avec CFC ou diplôme équivalent		
a) 1 ^{ère} année de pratique après l'apprentissage	26.50 CHF	4'850 CHF
b) 2 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	28.05 CHF	5'130 CHF
c) 3 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	29.20 CHF	5'340 CHF
d) 4 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	29.45 CHF	5'385 CHF
3. Jardinier avec AFP		
a) 1 ^{ère} année de pratique après l'apprentissage	25.85 CHF	4'730 CHF
b) 2 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	26.35 CHF	4'825 CHF
c) 3 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	27.20 CHF	4'980 CHF
d) 4 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	28.00 CHF	5'120 CHF
4. Aide-jardinier		
a) 1 ^{ère} année de pratique	25.40 CHF	4'645 CHF
b) Dès le 4 ^{ème} mois	25.65 CHF	4'690 CHF
c) 2 ^{ème} année de pratique	26.00 CHF	4'755 CHF
d) 3 ^{ème} année de pratique	26.40 CHF	4'830 CHF
e) 4 ^{ème} année de pratique	27.15 CHF	4'965 CHF
5. Catégories professionnelles spécifiques (pour autant qu'il s'agisse de l'activité prépondérante)		
Chauffeur poids lourd	31.30 CHF	5'730 CHF
Machiniste avec permis petites machines	30.55 CHF	5'590 CHF
Paysagiste avec CFC de maçon	32.50 CHF	5'940 CHF
6. Apprentis CFC		
1 ^{ère} année		1'380 CHF
2 ^{ème} année		1'705 CHF
3 ^{ème} année		2'060 CHF
Les salaires réels au 31 décembre 2025 sont augmentés de 0.50% dès le 1er janvier 2026.		